



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La relance en Isère



Edito



Jacques MULLER,
Directeur de la
DIRECCTE

« En cette période difficile de lutte contre l'épidémie de la COVID-19, l'insertion sur le marché du travail des jeunes reste une priorité pour l'Etat.

En effet, pour faciliter l'insertion professionnelle des 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020 mais aussi de ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le Gouvernement a construit le plan #1jeune,1solution. Avec ce plan inédit de 6,7 milliards d'euros, jamais un Gouvernement ne s'était autant engagé pour les jeunes.

Les acteurs de l'emploi, les entreprises et les partenaires économiques de l'Isère sont fortement mobilisés pour mettre en œuvre ce plan afin d'offrir une solution à chaque jeune. Cette mobilisation est un levier indispensable pour relever aujourd'hui le défi de l'accès à l'emploi des jeunes durement touchés par la crise sanitaire. »



Sommaire

Actualité Relance : 4 entreprises iséroises lauréates de l'appel à projet « Résilience »	p.2
Le dispositif « 1 jeune, 1 solution »	p.3
2 Mds d'euros supplémentaires pour les collectivités territoriales	p.4
Les premiers dispositifs du volet agriculture et alimentation lancés	p.5
CONTACTS ET LIENS UTILES	p.5

Actualité Relance

4 entreprises iséroises lauréates de l'appel à projet « Résilience »

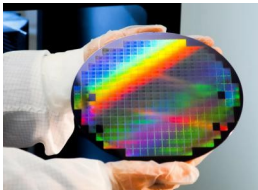
Dans le cadre du volet compétitivité du plan France Relance, l'appel à projets national « Résilience », représente 680 millions d'euros d'investissements productifs pour le soutien des TPE et PME dans la **relocalisation d'activités industrielles**, pour une meilleure résilience de l'économie française. Le 19 novembre dernier, M. Bruno LE MAIRE annonçait 31 nouveaux lauréats dont 4 entreprises iséroises.

[Communiqué de presse- Appel à projets national « Résilience » : 4 entreprises iséroises lauréates](#)

Aledia

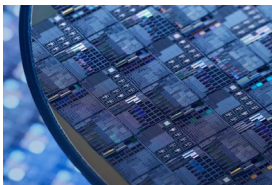
Une TPE basée à **Champagnier** investissant dans la fabrication de microcomposants microLEDS et nanofils pour la fabrication d'écrans plus performants, en termes de qualité et de consommation d'énergie.

Le projet vise la création d'une usine de 450 personnes. Une première subvention sera accordée par l'Etat pour soutenir le premier jalon de développement industriel de 44 millions d'euros amorçant un investissement total de 150 millions d'euros sur cinq ans.



Scalinx

PME spécialisée en conception de circuits intégrés, Scalinx met en place des projets qui consistent à développer une gamme de composants électroniques réduisant la consommation d'énergie dans les infrastructures de communication et les systèmes RADAR. Une activité répartie entre Paris, Caen et **Grenoble** et visant la création d'une vingtaine d'emplois directs.



Novapex

Une filiale du groupe Seqens sur la plateforme **Roussillon** en Isère, et constitue la seule unité française de production de phénol et d'acétone. Elle se distingue par une approche environnementale exemplaire et des innovations majeures en termes d'intensification des procédés.

Le projet vise à construire une nouvelle unité à haute performance environnementale d'alcool isopropylique (IPA) : l'un des principaux solvants dans la production intermédiaires de principes actifs pharmaceutiques et dans les produits d'hygiène et de désinfection.



Seqens

L'entreprise investit dans la synthèse pharmaceutique chimique pour sécuriser la chaîne logistique de principes actifs entrant dans la fabrication de médicaments destinés à la prise en charge de patients atteints du COVID-19. Parmi les 5 sites en France, le site de Bourgoin-Jallieu participe à la réalisation de ces objectifs. Ces projets représentent un montant total de plus de 65 millions d'euros d'investissements.

SEQENS

Calendrier prévisionnel des Appels à projets France relance



Le dispositif « 1 jeune, 1 solution »

Ce plan vise à offrir une solution à chaque jeune et mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières, etc. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Il repose sur 3 axes :

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- Un coup de pouce pour accélérer l'embauche des jeunes : une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
- Une aide exceptionnelle pour favoriser l'alternance : 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en [contrat d'apprentissage](#) ou de [professionnalisation](#)) ou 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.
- Un renforcement du [dispositif emplois francs](#) avec le déploiement de « [l'emploi franc +](#) » : entre le **15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021**, l'aide versée à l'employeur est revalorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans (en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois).
- Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de missions de [service civique](#) supplémentaires pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations.
- La [création d'emploi pour les jeunes](#) de moins de 25 ans dans le monde du sport

Orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

De nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : 100 000 nouvelles [formations qualifiantes ou pré-qualifiantes](#) proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur

- [Des formations dans le secteur du soin](#) pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années.
- Des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés
- Des [parcours personnalisés](#) pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans
- Des [places de formation supplémentaires](#) pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS dès la rentrée 2020.
- Un doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des [cordées de la réussite](#) et des parcours d'excellence.

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours sur mesure

- Un renforcement des contrats aidés comme outils d'inclusion : « [Parcours Emploi Compétences - jeunes](#) » pour le secteur non marchand et « [Contrat Initiative Emploi - jeunes](#) » pour le secteur marchand.
- Une augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : [Garantie jeunes](#) ; parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ; doublement de [l'accompagnement intensif des jeunes \(AIJ\)](#) mis en place au sein de Pôle emploi.
- Un renforcement de l'accompagnement de jeunes vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation en finançant [le parcours SESAME](#).



#1jeune1solution

La mise en place de la plateforme #1jeune,1solution

Pour aller plus loin, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion met à disposition des jeunes et des entreprises un nouvel outil : la [plateforme « 1 jeune, 1 solution »](#).

Pour les **jeunes**, l'objectif est de faciliter les recherches autour de fonctions simples : « je trouve un emploi », « je trouve une formation », « je trouve un accompagnement », « je participe à un évènement » et « je m'engage ».

Pour les **entreprises**, la plateforme permet de retrouver les aides à l'embauche mobilisables, de déposer une offre d'emploi, de participer à un évènement de recrutement voire de rejoindre la mobilisation « les entreprises s'engagent ».

Une forte mobilisation en Isère

Le service public de l'emploi (Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi) ainsi que l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour l'insertion professionnelle des jeunes sont fortement mobilisés pour mettre en œuvre les mesures décidées par le Gouvernement.

De l'accompagnement des publics, à la **mise en relation « employeur-demandeur d'emploi »** en passant par la promotion des dispositifs, de nombreuses initiatives sont engagées dans notre département : organisation de webinaires, mise en place de club jeunes, développement des actions « aller-vers », organisation de salons de recrutement ou de jobs dating en ligne.

De plus, des audioconférences, sous la présidence de Monsieur le Préfet, sont organisées à périodicité régulière avec les parlementaires, les présidents d'EPCI et le monde économique sur le plan de relance incluant le volet du plan Jeunes.



Enfin, l'engagement des entreprises est essentiel. Malgré les difficultés économiques liées à la crise sanitaire que nous traversons, les entreprises répondent à l'appel pour œuvrer pour l'insertion professionnelle des jeunes.

A ce titre, le **club des entreprises inclusives** de l'Isère, co-piloté par Sophie SIDOS, Présidente de la fondation Louis VICAT et Bruno RENARD, coordonnateur de la RSE au CEA de Grenoble, participe activement à la promotion des mesures du plan #1jeune,1solution.

Dans le contexte actuel, le maintien de l'action des entreprises iséroises vient révéler leur engagement fort pour la cohésion sociale du territoire.

> Collectivités

2 Mds d'euros supplémentaires pour les collectivités territoriales

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le Gouvernement a décidé d'abonder la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) et départementale (DSID), de **2 milliards d'euros** soit une augmentation à l'échelon national de 200 %.

Une première enveloppe d'1 Md €, déléguée à l'été 2020, est consacrée aux collectivités territoriales pour :

- **Les projets relatifs à la transition écologique** : la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement de nouvelles solutions de transports ; la lutte contre l'artificialisation des sols, notamment le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleurs ; la réhabilitation des friches industrielles ; les projets « Territoires d'industrie » qui contribuent à la transition écologique des entreprises et notamment la relocalisation des chaînes de production en France.
- **Les projets ayant trait à la résilience sanitaire**, c'est-à-dire le renforcement des capacités des territoires à faire face à des crises sanitaires de grande ampleur : le financement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ; les travaux de mise aux normes des équipements sanitaires ; les travaux sur les réseaux d'assainissement.
- **Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel** classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.

Pour l'Isère, cela représente une dotation supplémentaire de 23,5 M € pour des projets structurants démarrant en 2020 et au cours du 1^{er} trimestre 2021.

*Deux appels à projets ont été lancés le **31 juillet** et le **15 octobre** 2020, les dossiers doivent être déposés au plus tard le 31 décembre. Ces crédits seront programmés au 1^{er} trimestre.*

Une seconde enveloppe nationale de 650M €, déléguée en début d'année 2021 sera consacrée aux projets relatifs à la **rénovation énergétique des bâtiments publics et la rénovation thermique des équipements publics et installations sportives structurantes** (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Un appel à projet sera lancé prochainement.

Une troisième enveloppe nationale de 300M € sera déléguée aux préfets de région pour financer les projets de rénovation thermique des conseils départementaux.

Une quatrième enveloppe nationale de 50M € sera déléguée à l'agence nationale du sport pour financer la rénovation thermique des équipements sportifs.

Les premiers dispositifs du volet agriculture et alimentation lancés

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, annonce le lancement des premiers dispositifs agricoles et alimentaires du plan « France Relance ».

Une première enveloppe de **455 millions d'euros** sur les 1,2 milliards d'euros du plan de relance agricole et alimentaire a été attribuée à la mise en œuvre de plusieurs mesures :

- **Le soutien de l'investissement matériel dans les exploitations agricoles** par des aides destinées à investir dans des équipements plus performants d'un point de vue environnemental et améliorer la résilience individuelle des agriculteurs.
- **Le plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires**, doté de 50M d'euros, pour soutenir des projets de développement de filières de produits issus de ces secteurs.
- **Un dispositif spécifique à la modernisation des abattoirs** prenant en compte la protection des animaux, le respect des réglementations sanitaire et environnementale et la compétitivité des filières.

Pour plus d'information :

[Communiqué de presse sur le volet agricole et alimentaire du plan de relance](#)



“ Il n'y a pas de pays fort sans une agriculture forte. Pour cela nous devons regagner en souveraineté agro-alimentaire, en réduisant nos dépendances. C'est toute l'ambition du plan France relance et des moyens inédits qui sont alloués au volet agricole et alimentaire. ”

*Julien Denormandie,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
communiqué du 17 octobre 2020*

Contact et liens utiles :

Pour une information générale :

- www.economie.gouv.fr/plan-de-relance
(contact : relance@franceindustrie.org)
- <https://www.isere.gouv.fr/Actualites/Le-plan-France-Relance-la-refondation-economique-sociale-et-ecologique-du-pays>
- www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil

Pour une information ciblée et le dépôt des dossiers de candidatures pour les appels à projet :

- auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/
- www.bpifrance.fr
- www.banquedesterritoires.fr

Contact Bpifrance : p.relance@bpifrance.fr

Informations sur le plan #1jeune,1solution :

- [Site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#)
- [Plateforme #1jeune,1solution](#)

Pour contacter le service public de l'emploi en Isère :

- [Pôle Emploi](#)
- [Missions locales](#)
- [Cap Emploi](#)

Pour contacter le club des entreprises inclusives de l'Isère :

- contact@ciei.fr



Directeur de publication :

M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère

Coordination : Préfecture

Conception-réalisation :

Mission de Coordination Interministérielle

Imprimerie Préfecture

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

12 place de Verdun – CS 71046

38021 Grenoble CEDEX 1

Tél. 04 76 60 34 00

<https://www.isere.gouv.fr/>